

Résidence d'art figuratif

Appel à candidatures



Le 1^{er} mars 2024

1. Projet d'ensemble

Le FAB est un fonds de mécénat créé en 2022 qui a pour but d'aider matériellement de jeunes artistes plastiques se consacrant à l'art figuratif. Il organise chaque année une résidence de production pour donner à une ou un jeune artiste l'opportunité d'exprimer sa créativité dans un cadre inspirant sans souci matériel pendant quatre mois.

Le FAB a l'ambition de suivre ensuite les artistes durablement après leur résidence de façon à constituer progressivement et à promouvoir un groupe librement interconnecté. Le site internet du FAB est : <https://www.bordenave.art>

2. La résidence

La résidence est située au pied des Pyrénées, en Ariège, au domaine de Maurac dans la commune des Issards.



La résidence propose :

- La mise à disposition d'un vaste atelier de 100 m² aménagé dans une ferme rénovée. L'atelier devra être rendu, à la fin de la résidence, dans son état d'origine.



- La mise à disposition d'un logement de 50 m², avec 2 pièces, salle d'eau, coin cuisine en duplex. Le logement devra être rendu, à la fin de la résidence, dans son état d'origine.
- Un suivi personnalisé tout au long de la résidence de 4 mois avec échanges et entretiens selon les besoins exprimés et un rythme défini en commun
- La prise en charge des frais de déplacement (billet de train aller-retour depuis le domicile en France)
- Une bourse de 15 000 euros
- Des rencontres avec des professionnels du monde de l'art destinées à créer un réseau de relations pertinentes. L'artiste en résidence devra accepter d'ouvrir son atelier à des visites de personnalités de l'art et de la culture de la région et de leur commenter son travail.
- L'artiste laissera à la fin de la résidence une œuvre représentative de son travail qui servira de souvenir de son passage dans les lieux et de source d'inspiration pour les résidences des années suivantes.

Un permis de conduire facilite beaucoup la mobilité dans cette zone rurale mais n'est pas indispensable car beaucoup de déplacements peuvent s'effectuer en car ou à vélo. Les lieux sont propices à la présence de jeunes enfants. L'essentiel de la résidence est en rez-de-chaussée, accessible aux personnes à mobilité réduite.

3. Comment postuler à cette résidence ?

Le présent appel à candidatures s'adresse à tous les artistes d'arts plastiques figuratifs : peinture, sculpture, dessin, en début de carrière, demeurant en France. « En début de carrière » signifie une production professionnelle depuis moins de 10 ans. Aucune autre condition, notamment de nationalité ou de diplôme, n'est requise.

4. Calendrier de l'appel à candidatures et de la résidence

1 ^{er} mars 2024 :	appel à candidatures
30 avril 2024 :	date limite de réception des candidatures
mi-mai 2024 :	sélection de l'artiste et annonce
juillet-novembre 2024 :	Période au cours de laquelle pourra se dérouler la résidence. La période exacte des 4 mois sera fixée en fonction des possibilités de l'artiste

5. Critère de sélection

Le seul critère est la qualité du portfolio, telle qu'appréciée subjectivement par le comité de sélection.

6. Contenu des dossiers de candidatures

- Carte Nationale d'Identité ou équivalent (passeport, carte de séjour, ...)
- Un curriculum vitae artistique au format PDF racontant le parcours personnel et professionnel avec les dates des étapes essentielles (1 page maximum)
- Une lettre de motivation précisant les projets en cours et les raisons de l'intérêt pour la résidence (1 page maximum ou 1 vidéo de 3 minutes maximum)
- Un portfolio à jour au format PDF (40 pages maximum)

Toute demande d'information complémentaire et les dossiers de candidature eux-mêmes doivent être envoyés à :

philippejbordenave@gmail.com